

# Le département du 08

1

## Le département des Ardennes

*Les Ardennes sont un département français créé le 4 mars 1790. On lui a attribué le code 08. L'INSEE (l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques) dénombre 277 752 habitants que l'on appelle les Ardennais(es).*

*Le département doit son nom à une vaste région naturelle : l'Ardenne, qui s'étend d'ailleurs jusqu'en Belgique.*

*Le département des Ardennes fait partie de la région Grand-Est. Le département regroupe 452 communes.*

2

## Quelques informations

*Le département est limitrophe des départements suivants :*

- la Meuse (55)
- la Marne (51)
- l'Aisne (02)

*Aussi, notre département est limitrophe avec la Belgique.*

*Son point culminant est situé à 504m d'altitude (entre la commune française des Hautes-Rivières et la commune belge de Gedinne).*

4

## Le panneau d'entrée dans le département



3

## La carte départementale



## Le logo du conseil départemental



# Le département du 77

6

## Le conseil départemental

*Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent des conseillers départementaux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes. Ceux-ci s'occupent notamment :*

- des collèges (construction, entretien, cantine, etc)
- des routes et des transports
- des musées, des monuments
- de l'aide aux personnes en difficultés

7

## Tourisme & Événements

- x Le château de Sedan
- x Le fort de Charlemont (Givet)
- x Le fort des Ayvelles
- x Le lac des vieilles forges
- x La voie verte Trans'Ardennes
- x Le festival mondial des marionnettes
- x Le festival médiéval de Sedan
- x Le cabaret vert



8

## La préfecture

*Le président de la République nomme un préfet dans chaque département, Il est chargé de faire appliquer la politique du gouvernement :*

- maintenir l'ordre
- assurer la sécurité des habitants
- organiser les élections
- délivrer des passeports, les permis de construire, etc.

*La préfecture de notre département se trouve à Compiègne. Son préfet est Jean-Pascal Joly.*

9

## Définitions à connaître :

*Le conseil départemental : c'est l'ensemble des conseillers départementaux.*

*Un conseiller départemental : une personne élue par les habitants d'un département pour organiser la vie de ce département.*

*Un département : une partie du territoire français, dirigée par un conseil département.*

*Un passeport : un document qui indique l'identité d'une personne et qui lui permet d'aller à l'étranger.*

*Le préfet : une personne nommée pour représenter l'État dans un département.*

# Étude de mon département

1- Colorie en rouge ton département



2- Comment s'appelle le département où tu habites ? Quel est son numéro ?

---

---

3- Quel est le nom de la préfecture de la Seine-et-Marne ?

---

---

4- A quoi sert le conseil départemental ?

---

---

---

